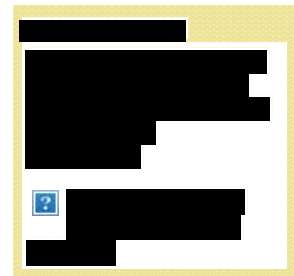




Justice  
**La Cour de cassation valide les enregistrements Bettencourt**

Article paru dans l'édition du 02.02.12

**L**a Cour de cassation a validé, mardi 31 janvier, la procédure issue des enregistrements pirates qui avaient donné en 2010 à l'affaire Bettencourt un tour politico-financier. Elle a rejeté les pourvois formés l'un par Liliane Bettencourt, l'autre par sa fille, Françoise Bettencourt Meyers, qui contestaient une décision de la cour d'appel de Bordeaux ayant déjà validé, en juin 2011, ces enregistrements. Les enquêtes diligentées à Bordeaux vont donc se poursuivre, y compris sur le volet politico-financier. Les enregistrements pirates, réalisés au domicile de Liliane Bettencourt par son majordome, avaient été remis aux enquêteurs en 2010 par Françoise Bettencourt Meyers, qui tentait de prouver que sa mère était victime d'abus de faiblesse de la part du photographe François-Marie Banier notamment. Mais ils suggéraient aussi des opérations financières destinées à échapper au fisc, des immixtions de l'Elysée dans la procédure d'abus de faiblesse, ainsi que des liens avec l'ancien ministre Eric Woerth et son épouse, Florence Woerth. - (AFP.)



[Redacted text block]

[Redacted text block]

[Redacted text block]

[Redacted text block]

 [Redacted text block]

 [Redacted text block]